COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OTTONVILLE – RICRANGE

Réuni en session ordinaire

Le lundi 16 octobre 2023 A 20H00

Etaient présents:

Mesdames: LENHARD Mireille, TUTIN Fabienne, ZANNIER Carine

Messieurs: BECKERICH Jacky, SIMON Gérard, SCHNEIDER Lionel, HESTROFFER Jérémy, MULLER

Martin

Etait absente excusée: KURLIKOWSKY Christelle (pouvoir donné à MULLER Martin)

Secrétaire de séance : Carine ZANNIER

Monsieur le maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR:

• Point n°1: Renouvellement des baux de chasse

• Point n°2 : refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale

• Point n°3 : Adhésion à la Mission Interim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle

• Point n°4 : Plan de relance : choix de l'entreprise pour le lot unique (anciennement lot 3)

• Point n°5 : Travaux forestiers

• Point n°6 : Prix du bois d'affouage

Questions diverses

Point 1: Renouvellement des baux de chasse

La commission communale consultative de chasse s'est réunie le 13 octobre 2023 en mairie. Monsieur le maire rappelle que la date ultime pour signer les conventions de gré à gré est fixée au 31 octobre 2023.

Etude des dossiers de demande de réserves et enclaves

Présentation du dossier de demande de réserve et d'enclave de Madame Champlon Duchaux Marguerite de Valmunster

- La commission émet un avis favorable à sa demande de réserve.
- Concernant la demande d'enclave, la commission émet un avis favorable et propose de demander à Madame CHAMPLON DUCHAUX d'y intégrer la partie de 14,8ha isolée afin d'avoir une continuité de l'enclave et de ne pas avoir une partie isolée du lot de chasse. Bien que la

totalité de l'enclave soit supérieur à 25ha, la commission émet un avis favorable à l'intégration de cette partie dans l'enclave demandée.

- Après en avoir délibéré,
- Le conseil municipal **accepte** la réserve d'une surface de 58 ha 41a 39 ca et les enclaves d'une superficie de 39 ha 07 a 97ca, soit un total de 97 ha 49 a 36 ca

Présentation du dossier de demande de réserve et d'enclave de Monsieur Patrice BECKER de Ottonville

- Concernant la demande de réserve, la commission propose de retirer les parcelles section 10 n° 12 et 13, et la parcelle section 10 n°23 qui devrait être intégré à l'enclave, car Monsieur BECKER Patrice n'en est pas propriétaire.
- Concernant la demande d'enclaves, la commission propose de retirer les parcelles section 11 n° 97, section 10 n° 26, 27 et 28.
 - Après en avoir délibéré,
- Le Conseil Municipal **accepte** la réserve d'une surface de 42 ha 16 a 88 ca et les enclaves d'une superficie de 15 ha 08 a 40 ca, soit un total de 57 ha 25 a 28 ca

Détermination de la surface des lots

Monsieur WENZEL, actuellement locataire du lot n° 3, a informé la Mairie qu'il ne souhaite pas renouveler son bail et abandonne son droit de priorité.

Après validation par la commission il est proposé au Conseil Municipal de réduire à 2 le nombre de lots de chasse, de la manière suivante :

Lot 1: 755 ha 17 a 76 ca

- Lot 2:547 ha 95 a 82 ca

Le Conseil Municipal APROUVE à l'unanimité.

Convention de chasse de gré à gré

Concernant le lot 1:

La Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable au renouvellement du bail de chasse par convention de gré à gré de l'association les NEMRODS de la Nied, représentée par Monsieur Fabien CUISINIER demeurant 17A Rue Saint Clément à 57220 MACKER dont le dossier est complet.

Le conseil municipal :

- accepte de renouveler le bail de chasse avec l'association Les NEMRODS de la Nied, représentée par Monsieur Fabien CUISINIER demeurant 17A Rue Saint Clément à 57220 MACKER en convention de gré à gré pour la période comprise entre le 2 février 2024 et le 1er février 2033.
- fixe le montant du loyer annuel à 7500€ (ce montant ne comprend pas les charges et frais payables par ailleurs par le locataire).
- Surface du lot : 755 ha 17 a 76 ca

Le conseil APPROUVE avec 8 voix pour (dont 1 pouvoir) et 1 abstention (le Maire)

Concernant le lot 2:

La Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable au renouvellement du bail de chasse par convention de gré à gré de Monsieur Cuisinier Pascal demeurant 12 rue des Lilas à 57130 Ars-sur-Moselle, dont le dossier est complet.

Le conseil municipal:

- accepte de renouveler le bail de chasse avec Monsieur Cuisinier Pascal 12 demeurant rue des Lilas à 57130 Ars-sur-Moselle, en convention de gré à gré pour la période comprise entre le 2 février 2024 et le 1er février 2033.
- fixe le montant du loyer annuel à 4000€ (ce montant ne comprend pas les charges et frais payables par ailleurs par le locataire).
- Surface du lot : 547 ha 95 a 82 ca

Point adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal donne délégation de signature pour ces documents à Monsieur le Maire.

Pour: 9 (dont 1 pouvoir), Contre: 0, S'abstient: 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 2 : Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale

Le Conseil Municipal,

Considérant que conformément à la décision de la Municipalité, le produit de la chasse est intégralement, reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la Commune (maintenance)

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent un logiciel

Après délibération, le conseil

A l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de refacturer, pour la durée de location, soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 408€ TTC pour le déduire du montant du produit encaissé
- **DECIDE** d'attribuer 2% des recettes et 2% des dépenses de frais de secrétariat à la secrétaire de Mairie.

Pour: 9 (dont1 pouvoir), Contre: 0, S'abstient: 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 3 : Adhésion à la Mission Interim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle

CONSIDÉRANT que l'article L452-44 du Code Général de la fonction publique prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article L452-30 du Code général de la fonction publique et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Monsieur le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Pour: 9 (dont 1 pouvoir), Contre: 0, S'abstient: 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 4: Plan de relance: choix de l'entreprise pour le lot unique (anciennement lot 3)

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24/07/2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ottonville en date du 4 août 2023 déclarant infructueux le lot 3 du marché « plantation forêt communal » et décidant d'en faire un marché négocié sans publicité ni concurrence,

Vu les offres présentées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

Lot unique : Fourniture, mise en œuvre de plants et de protections individuelles

Entreprise : K2T 57220 PIBLANGE Montant du marché : 51 828€ HT

Pour : 9 (dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0 Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 5: Travaux forestiers

Les devis n'ayant pas été fournis pour les travaux forestiers, ce point sera délibéré lors du prochain conseil municipal.

Point 6 : Prix du bois d'affouage

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 2 décembre 2022 fixant le choix du mode d'attribution du bois d'affouage ainsi que le tarif.

VU les articles L. 243-1 à 3 et R. 243-1 à 3 du Code forestier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de maintenir le choix du mode d'attribution du bois d'affouage tel que défini dans sa délibération du 2 décembre 2022 à savoir : « seront prises en considération uniquement les demandes des personnes se présentant en mairie. »
- Afin de limiter les augmentations du prix du stère, les travaux de lotissement, martelage, réception et facturation seront réalisés par la municipalité et FIXE le prix du stère à 12€ jusqu'à la prochaine modification du Conseil Municipal.
- DÉSIGNE 3 garants parmi les affouagistes pour garantir l'exploitation des bois délivrés sur pied :
 - Fabienne TUTIN
 - Dominique HABRAN
 - Michel CADRA

Pour: 9 (dont un pouvoir), Contre: 0, S'abstient: 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Points divers:

- SFR étudie en ce moment la proposition de changer le lieu d'implantation de l'antenne prévue initialement à l'entrée du village. La DP arrive à expiration le 9 novembre prochain.
- Résumé de la réunion sur la méthanisation.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Ordre du jour délibéré ce jour par l'ensemble des personnes présentes :

- Point n°1 : Renouvellement des baux de chasse
- Point n°2 : refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale
- Point n°3 : Adhésion à la Mission Interim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle
- Point n°4 : Plan de relance : choix de l'entreprise pour le lot unique (anciennement lot 3)
- Point n°5 : Travaux forestiers
- Point n°6 : Prix du bois d'affouage
- Questions diverses

LENHARD Mireille	MULLER Martin
SIMON Gérard	TUTIN Fabienne
-	SIMON Gérard